



Protéger son site internet

Par **frednc**, le **14/09/2011** à **16:13**

Bonjour,

Je vous explique la situation : Je suis concepteur d'un jeu en ligne. hélas, je n'ai plus assez de temps pour le développer (prépa oblige!). J'ai donc eut l'idée de demander à une personne de le faire à ma place. Ma question est donc la suivante : "Est-ce qu'un Contrat de Conception d'un jeu en ligne entre particuliers est efficace pour protéger mes droits ?"

Cordialement
Frédéric